

Présentation du Thème 1 : Les déchets

■ Inventaire de référence (nombre de colis et volumes à stocker)

- **Inventaire des déchets produits jusque 2010 + estimation des déchets à produire sur la base du scénario industriel de référence**

⇒ caractéristiques des assemblages combustibles à décharger, durée d'exploitation des réacteurs...

- **Colis primaires : 98 familles recensées**

⇒ Conditionnements : vs Guide de l'ASN relatif au stockage géologique

Catégorie de déchets	Nombre de colis primaires	Volume en m ³
HA	56 033	10 072
MAVL	175 981	73 609

■ Inventaires radiologique et chimique

⇒ Méthodologie de construction (dossiers de connaissance, facteurs de marge, évolution de l'inventaire)

■ Chroniques de livraison des colis à Cigéo

⇒ Adéquation avec l'état d'avancement des conditionnements

Les déchets - Question 1.1 - Non conformités

- Sensibilité de la démonstration à l'hypothèse de déchets non conformes aux spécifications sur dossier
- Absence de prise en compte d'un colis défectueux dans le scénario d'évolution normale
- L’Affaire du Creusot a mis en évidence de graves dysfonctionnements dans le contrôle qualité. Aujourd’hui le DOS de Cigéo s’appuie, par exemple, sur une qualité des colis irréprochable. A-t-on la certitude que les colis respectent les règles qui leurs sont applicables? Quel(s) contrôle(s) ? Par qui ?

Q1.1

Les déchets - Question 1.1 - Non conformités

- | Sensibilité de la démonstration à l'hypothèse de colis non conformes



Principe retenu par l'IRSN

les non-conformités ne peuvent pas être exclues

- | sur la durée de la phase d'exploitation
- | malgré tous les efforts des producteurs, du contrôle institutionnel, de l'Andra...

Les déchets - Question 1.1 - Non conformités

■ Sensibilité de la démonstration à l'hypothèse de colis non conformes

■ *D'une façon générale,*

- l'IRSN estime que l'Andra devra justifier **les situations exclues** [et mieux prendre en compte les cumuls plausibles d'événements]

le cas de colis non conformes devra donc être pris en compte

Déjà pointé dans les instructions antérieures de l'IRSN (REX WIPP...)

■ *Deux conséquences*

- Sur les **scénarios** retenus
- Sur la **surveillance**

Les déchets - Question 1.1 - Non conformités

■ Sensibilité de la démonstration à l'hypothèse de colis non conformes

■ Scénarios

l'IRSN considère que l'Andra devra présenter, dans le dossier de DAC, les dispositions qui pourraient être retenues en appui à un scénario hypothétique de **retrait de colis HA postulés contaminés** et dont la manutention reste possible



■ Surveillance

plusieurs conclusions de l'IRSN relatives à la surveillance, notamment du confinement des colis, prenant donc en compte **l'hypothèse de colis non conformes**.

→ engagements de l'Andra sur l'ensemble de ces points (E25, E26, E35, E47, E48...)

Les déchets - Question 1.1 - Non conformités

- Absence de prise en compte d'un colis défectueux dans le scénario d'évolution normale

- *Colis primaire*

- Pratiques anciennes

- Colis produits « hors assurance qualité » → **identifiés par l'Andra dans le PIGD**

- Colis défectueux malgré les contrôles (cf. question suivante)

- *Spécifications*

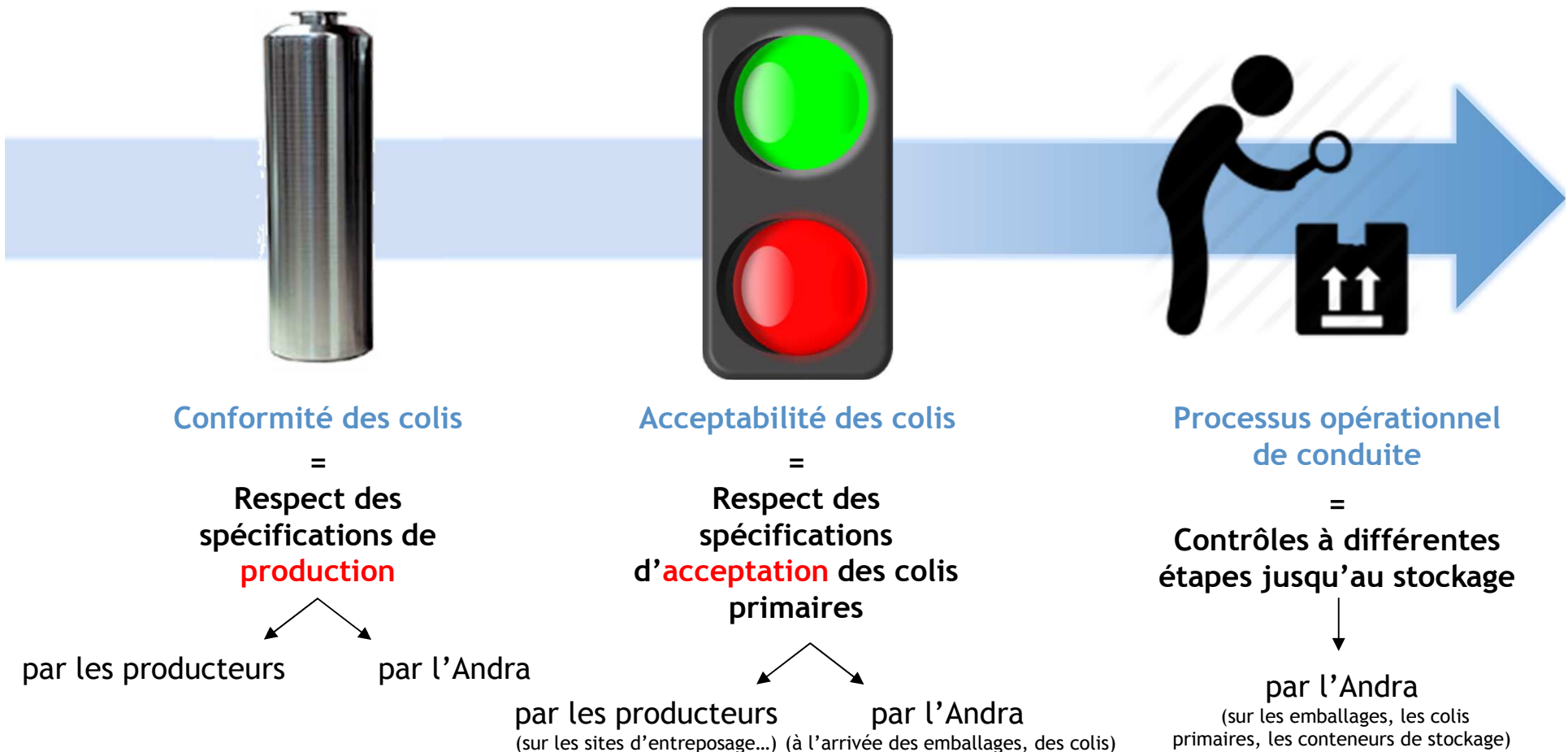
- les colis primaires devront respecter les spécifications d'acceptation → **reconditionnement possible**

- *Colis de stockage (colis primaire + conteneur de stockage)*

- Pour certains colis primaires dont les performances ne seraient pas démontrées, le conteneur de stockage devra reprendre ces performances → **spécifications du colis de stockage**

Les déchets - Question 1.1 - Non conformités

Les contrôles ... soumis aux inspections de l'Autorité de sûreté nucléaire



Les déchets - Question 1.1 - Non conformités

■ Les contrôles

- Les contrôles prévus sont susceptibles d'évoluer avec les réflexions en cours, en lien avec les études sur les spécifications d'acceptation des colis primaires

■ *A ce stade*

- Pas de disposition particulière pour des contrôles aléatoires visant à vérifier le dégagement de gaz ou le taux de vide des colis primaires
- Pas de contrôle destructif dans l'installation Cigéo
- L'Andra devra présenter, dans le dossier de DAC, la liste préliminaire et la nature des contrôles portant sur les emballages de transport et les colis (colis primaire, conteneur de stockage et colis de stockage, ainsi que les critères associés → **engagement pris par l'Andra**)